

Comité régional Trame verte et bleue du 21 mars 2013 à Amiens

Compte-rendu

Ordre du jour

1/ Présentation du programme opérationnel pour l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (S.R.C.E.) de Picardie :

1a. Rappel du contenu du S.R.C.E.

1b. Instances de discussions : modalités d'association et de concertation des acteurs picards

1c. Méthodologies techniques et scientifiques

2/ Information et discussion sur la préparation de la loi-cadre sur la biodiversité.

Documents annexés

Document de présentation

Document préparatoire transmis au préalable : Liste des acteurs pré-identifiés pour la participation aux ateliers en phase 1



Introduction

François COUDON, Secrétaire général pour les affaires régionales, Préfecture de région Picardie

Malgré un certain retard par rapport aux objectifs nationaux, l'élaboration du S.R.C.E. en Picardie doit **prendre le temps de la démarche et de la concertation**. Il s'agit toutefois de rester pragmatique et de tenir les délais. Il s'agit aujourd'hui de **présenter les modalités opérationnelles pour construire le schéma**, visant une vision stratégique sur la base d'un diagnostic croisé et partagé.

Ces modalités ont été définies selon :

- ✓ le cadrage préalable de la méthode en Picardie concertée avec les acteurs picards en 2012 durant l'étape préalable (cf. comptes-rendus des réunions de février 2012 en préfiguration du CR TVB et du 02 juin 2012 lors de l'installation du CR TVB)
- ✓ l'expérience des bureaux d'études ayant déjà réalisé des missions comparables dans d'autres régions.

François VEILLERETTE, Vice-président - Environnement, alimentation, santé du conseil régional de Picardie

Tout comme la crise climatique, qui nous conduit à intégrer de nouveaux comportements tant dans nos politiques que dans nos actions individuelles et collectives, la crise écologique face à **l'érosion de la biodiversité** sur la Terre doit être prise en compte par tous les acteurs concernés.

La politique de la trame verte et bleue n'a **pas vocation à résoudre toutes les sources de dégradation de la biodiversité ou supplanter toutes les démarches** déjà engagées et mises en œuvre, mais bien de participer à la **préservation et à la restauration des continuités** écologiques (enjeu lié à la fonctionnalité des écosystèmes).

Toutes les activités humaines correspondent à des besoins légitimes, qu'il faut toutefois **concilier** au mieux avec ces enjeux écosystémiques. En effet, la biodiversité participe tant aux cycles écologiques (eau, air, sol...) qu'à de nombreux atouts pour les territoires (notion de services rendus – agriculture, sylviculture, tourisme, cadre de vie, autres activités économiques ou récréatives). L'enjeu majeur est alors la **conciliation entre enjeux sociétaux, économiques, et écologiques**, trop souvent jugés comme contradictoires.

De nombreuses démarches pour l'amélioration de la connaissance, la préservation et la restauration des corridors écologiques sont déjà en œuvre en Picardie et sont donc à partager et valoriser. C'est le cas de l'étude des corridors de grande faune dans le sud picard réalisée par l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (A.M.B.E.), déc. 2012 pour le compte de diverses structures cynégétiques. C'est un des exemples de **l'esprit constructif et coopératif** souhaité pour la démarche de la trame verte et bleue en Picardie.

Philippe CARON, Directeur de la D.R.E.A.L. Picardie

Présentation de l'ordre du jour



Synthèse des présentations

Nous vous invitons à vous reporter à la trame de présentation jointe.

1/ Présentation du programme opérationnel pour l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique de Picardie (Edouard GAYET, D.R.E.A.L.)

La démarche est développée par le **copilotage de l'Etat en région et de la Région Picardie**, assistés de bureaux d'études (assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche TVB par EnviroScop, et, Elaboration du S.R.C.E. par ECOSPHERE, ECOTHEME, RCT).

Dans un souci d'efficacité, des documents préparatoires ont été transmis aux membres du comité régional. Une charte graphique est établie. Le site www.tvb-Picardie.fr est mis à jour avec les productions du comité régional TVB.

1a. Rappel du contenu du S.R.C.E. (Jean-Christophe KOVAKS, ECOSPHERE)

Le contenu du schéma régional de cohérence écologique (S.R.C.E.) est reprecisé (code de l'environnement).

Le planning général pour l'élaboration du S.R.C.E. :

- ✓ 2013. **diagnostic** écologique croisé devant conduire en particulier à une cartographie au 1/100 000 des continuités écologiques
 - ✓ **Début 2014. plan stratégique** d'action
- } Plusieurs temps d'association et de concertation des acteurs picards

1b. Instances de discussions : modalités d'association et de concertation des acteurs picards (Julie DUMONT, RCT)

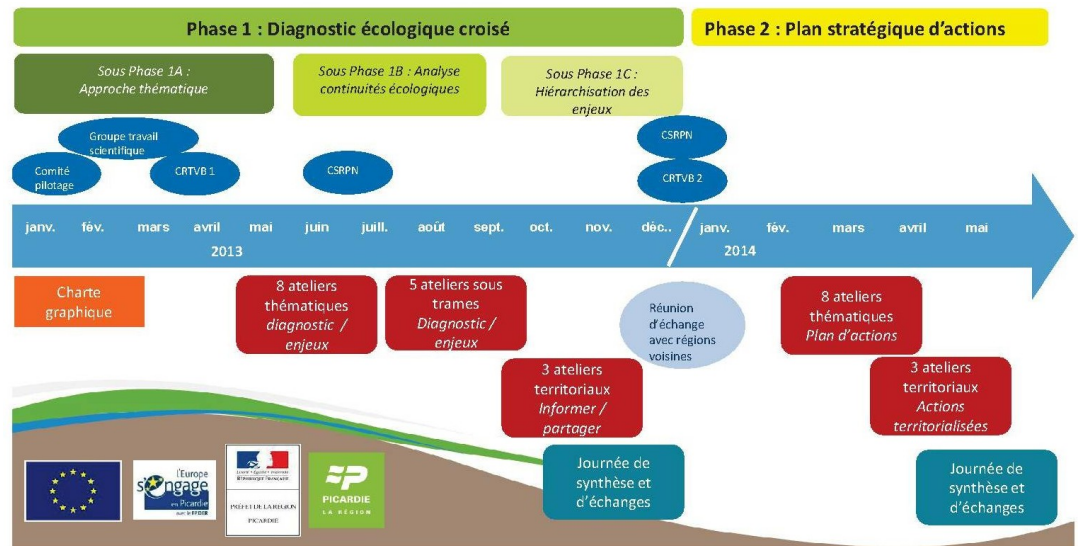
Présentation des différents temps d'association et de concertation dans le calendrier et selon le phasage : ateliers thématiques, puis par sous-trame, puis territoriaux et synthèse collective en phase 1. La définition des modalités en phase 2 est encore souple (selon apports en phase 1).

Ces modalités sont issues de la méthode concertée en Picardie et de l'expérience des bureaux d'études.

Il s'agit ainsi de véritables ateliers de **production**, visant à construire collectivement un contenu, aboutir à des **consensus** et à **mobiliser** en vue d'une vision stratégique et d'un plan d'action. Ainsi, le nombre de participants et les organismes qu'ils représentent sont ciblés selon les thèmes et selon des techniques d'animation répondant à ces objectifs.

Une liste des organismes pré-identifiés à ces temps de discussion a été communiquée en préparation au comité. Les membres du CR TVB sont invités à formuler leurs observations. Certains oublis ayant pu être effectués, les participants seront invités à s'inscrire à ces différents ateliers.





1c. Méthodologies techniques et scientifiques (Franck SPINNELI, ECOTHEME)

Il est essentiel d'appuyer le diagnostic écologique croisé sur une **approche thématique** et sur des **concepts scientifiques établis**.

Un **important travail de cartographie** permettra d'établir la localisation des réservoirs biologiques et des corridors d'enjeux régionaux. Il prendra en compte des éléments d'information **disponibles et pertinents** à l'échelle régionale (précision, homogénéité de collecte et de définition...). Plus les « intrants » cartographiés seront pertinents, plus la qualité des cartographies de la trame verte et bleue sera pertinente par **rapport aux fonctionnements réels** dans le territoire.

Les différentes échelles (nationale, interrégionale, régionale, locale – S.Co.T. notamment) seront rendues cohérentes.

Sont rappelées les définitions des composantes de la trame verte et bleue selon le code de l'environnement, les sous-trames prises en compte (définies dans l'étape préalable), les critères permettant d'une part de justifier d'un intérêt régional et d'autre part de qualifier l'état des fonctionnalités (travail axé sur des guides d'espèces – ensembles d'espèces ayant des traits de vie proches-).

Les aspects scientifiques sont encadrés par le **conseil scientifique régional du patrimoine naturel** (C.S.R.P.N.), comme prévu par le Code de l'Environnement. (Rappel. Le C.S.R.P.N. a déjà été invité à échanger sur les aspects scientifiques en mai 2012 et au fur et à mesure de la démarche d'élaboration).

2/ Information et discussions sur la préparation de la loi-cadre sur la biodiversité (Philippe CARON, D.R.E.A.L.)

La ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie a souhaité dans le cadre d'une démarche nationale innovante de concertation préalable, échanger avec les membres des comités régionaux trame verte et bleue sur la future loi-cadre sur la biodiversité, avant même la rédaction de la proposition de loi. Cette loi-cadre aura pour orientation principale, la préservation de biodiversité comme intérêt général. Un autre aspect majeur est le développement de la connaissance.

M. CARON rappelle que justement le comité régional trame verte et bleue de Picardie est une

instance de démocratie et d'échanges sur toutes les questions ayant trait à la biodiversité.

Suite à la communication très récente de questionnements par le ministère, l'Etat avait proposé à l'ordre du jour, un temps d'échange sur ces questions. Toutefois, compte tenu du dépassement d'horaire du 1^{er} point à l'ordre du jour et de la nécessité de laisser un temps de réflexion suffisant aux membres du comité régional, il est proposé de ne pas développer ce point lors de cette présente réunion (seules les questions relatives à la gouvernance sont présentées ce jour).

Une transmission de ce questionnaire sera faite aux membres du CR TVB, alors invités à faire part de leurs observations jusqu'au **15 avril 2013** à la D.R.E.A.L..

Synthèse des échanges

Des éléments détaillés ci-après, sont mis en exergue :

- ✓ une **méthode scientifique qui a fait ses preuves**, répondant au cadre réglementaire et à la feuille de route picarde partagée en 2012 (CR TVB/C.S.R.P.N.)
- ✓ une **participation des acteurs picards** dans des ateliers aux thématiques ciblées (contenir le nombre de sollicitations déjà nombreuses) et au nombre limité de participants (atelier de travail avec échanges constructifs et efficaces). Des propositions d'ajustement des listes de participants sont possibles tout en gardant un équilibre entre présence des groupes d'acteurs et efficacité de production.
- ✓ une **cohérence** à atteindre entre tous les dispositifs (plans, schéma, politiques publiques) et actions déjà engagés

Association et concertation des acteurs picards

Plusieurs organismes **souhaitent participer** à certains ateliers en phase 1 alors qu'ils n'y ont pas été pré-identifiées, sans toutefois multiplier inutilement leur sollicitation : le comité régional olympique et sportif (C.R.O.S.) et animateur du schéma régional de développement maîtrisé des sports et usages de nature, la profession agricole, les gestionnaires de réseaux, les directions départementales du territoire, l'union des maires-territoires de S.Co.T., les commissions locales de l'eau...

MM. COUDON (S.G.A.R.) et CARON (D.R.E.A.L.) rappellent qu'il s'agit ici d'une proposition et que les membres du CR TVB sont invités à formuler leurs observations, de façon à ce que toutes les activités/types d'acteurs puissent s'exprimer de manière constructive dans le cadre des différents ateliers. Dans un souci d'efficacité, de pragmatisme et pour **limiter une trop grande sollicitation des participants**, le nombre de participants à chaque atelier est **limité**, les ateliers couvrant alors des **thèmes plus ou moins distincts, mais avec des passerelles**. M. CARON (D.R.E.A.L.) précise que les comptes-rendus de chaque atelier pourront être communiqués aux participants de tous les ateliers.

Suite aux interrogations de M. RODRIGUEZ (E.R.D.F. et club infrastructures linéaires et biodiversité), il est rappelé que la participation des acteurs picards est assurée par plusieurs vecteurs : communication lors des ateliers, échange de données (convention éventuellement), transmission de note ou rapport thématiques... selon ce que les organismes souhaitent partager. M. KOVACS (ECOSPHERE) précise que tous les réseaux d'infrastructure ne sont pas intégrés, seuls seront **pris en compte les éléments déterminants**. Il est essentiel de trier les informations correspondant à des enjeux significatifs à l'échelle régionale pour les fonctionnalités écologiques. Pour plus de détails quant aux bases de données et leur intégration, un **échange direct entre l'organisme et le prestataire** peut permettre de mieux identifier le niveau de précision (pertinence des échelles, du type d'information) souhaitable/intégrable dans la démarche S.R.C.E.



En réponse au questionnement de M. HAAS (chambre régionale d'agriculture) et de M. HARLE D'OPHOVE (syndicat des propriétaires forestiers de l'Oise), M. COUDON (S.G.A.R.) rappelle qu'il n'est **pas prévu d'atelier spécifique pour l'élaboration de la méthode**, compte tenu du cadrage préalable, de l'expérience des prestataires quant à leur méthodologie et du rôle du C.S.R.P.N.. Commencer par les ateliers thématiques permettra justement d'identifier les paramètres socio-économiques déterminants pour la construction du S.R.C.E. en parallèle aux aspects scientifiques. En revanche, il est important que les membres du CR TVB soient informés de la méthode retenue et la comprennent.

M. COUDON (S.G.A.R.) rappelle que la hiérarchisation des composants de la trame verte et bleue sera basée sur une **proposition éclairée** des bureaux d'études (garants de la qualité technique et des choix susceptibles d'être proposés), **discutée** aux seins des différents ateliers - journée d'échanges de la phase 1 et du CR TVB, et, décidé politiquement par le **copilotage Etat Région**, conformément au code de l'environnement.

Méthodologies techniques et scientifiques

MM. MORTIER (C.E.S.E.R.) et LENGLET (AMEVA) rappellent l'enjeu de prise en compte de la **biodiversité dans son ensemble** ou d'éléments paysagers structurants (ex. haies) et à leurs intérêts écosystémiques (cycle de l'eau et de la matière) ou aux services rendus, et non pas uniquement de la présence d'espèces protégées ou très rares. M. SPINELLI (ECOTHEME) précise que la méthode employée respecte bien cet esprit, les espèces protégées ne constituant pas la majorité des espèces indicatrices de fonctionnalités, et que les habitats naturels sont aussi intégrés. Les notions de patrimonialité peuvent répondre toutefois à une mise en exergue d'enjeux régionaux ou supra-, en comparaison à des enjeux locaux définis alors à des échelles de territoire plus fines. En outre, les données de présence effective de certaines espèces permettent de mieux faire correspondre la cartographie de la trame verte et bleue aux réalités de terrain. A une question de M. HAAS (chambre régionale d'agriculture), M. SPINELLI (ECOTHEME) indique que les espèces invasives sont bien intégrées à la démarche.

Suite aux interrogations de M. BLIN (urbaniste à l'A.D.U.G.A.), M. KOVACS (ECOSPHERE) précise que l'occupation des sols, matrice de départ aux modélisations, s'appuie sur la cartographie fine des habitats réalisée en 2012-2013 par la Région, et est croisée avec de nombreuses autres couches d'informations (travail très fin).

Concernant la remarque de M. DRON (C.E.N.P.) quant aux **échelles de temps** distinctes entre celle de l'évolution des milieux naturels (inertie forte) et de 6 ans du S.R.C.E. (selon le code de l'environnement), MM. CARON (D.R.E.A.L.) et KOVACS (ECOSPHERE) rappellent que le S.R.C.E. repose sur une vision stratégique et des objectifs à court, moyen et long termes, alors que le plan d'action opérationnel porte lui sur l'échéance de 6 ans. Les indicateurs de suivi en tiennent compte. M. LENGLET (AMEVA) et Mme COFFINET (PICARDIE NATURE) indiquent qu'en outre, les politiques et les acteurs picards ont déjà engagé des démarches et des actions opérationnelles qu'il s'agit de poursuivre sur le terrain sans attendre la validation du plan d'action du S.R.C.E. Mme COFFINET souligne qu'il conviendrait de prendre des mesures aussi rapides que possible pour freiner voire stopper la suppression des haies, sachant qu'il vaut mieux prévenir que se lancer dans des opérations de restauration aléatoires et coûteuses.

Suite au questionnement de M. FAICT (F.R.S.E.A.), M. COUDON (S.G.A.R.) propose de constituer une note par des juristes de façon à bien présenter les incidences juridiques résultant du niveau **d'opposabilité¹ du S.R.C.E.** (qui est celui de la « prise en considération » dans les documents

¹ Extraits de l'article L371-3 du code de l'environnement : [...] *Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme* [...] de même que [...] *les documents de planification et les projets de l'Etat* [...] et [...] *les projets*



d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme, les documents de planification et les projets de l'Etat et les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'Etat) et de la communiquer au comité régional TVB. Le plan d'action n'est pas prescriptif en lui-même, tandis que par exemple les S.Co.T., le S.D.A.G.E. le sont...

MM. COUDON (S.G.A.R.), VEILLERETTE (Région) et RIGAUX (Région) rappellent également que le plan stratégique fixe des objectifs collectifs et les moyens assurés par tout un panel de mesures et de dispositifs pour la plupart déjà existants à mettre en synergie avec par exemple, des recommandations pour les orienter vers les objectifs du S.R.C.E.. On pourrait imaginer par exemple des M.A.E. fléchées avec la profession agricole, de nouvelles pratiques dans les entreprises ou les collectivités lors de leur marché de travaux. Enfin, le S.R.C.E. ne vise pas à se substituer aux autres schémas sectoriels et aux politiques déjà mises en œuvre traitant de thématiques pouvant avoir trait aux fonctionnalités écologiques (par exemple, dans le domaine de l'eau, de l'agriculture, de la forêt...).

M. COUDON (S.G.A.R.) ne peut que constater comme M. PAVIE (représentant des communes de l'Aisne) l'empilement de réglementations à intégrer dans les documents d'urbanisme et appelle à une meilleure simplification sur tout le territoire national.

Questionnement sur le thème de la gouvernance en matière de biodiversité.

Plusieurs membres du CR TVB font part de leur méconnaissance des instances départementales dont il est question et de la difficulté qui en résulte pour apprécier les améliorations à apporter à la situation actuelle.

Il est fait allusion aux nombreuses sollicitations dont fait l'objet une même personne/structure pour siéger dans toutes ses instances. Une simplification des instances pourrait alors être nécessaire.

Une réaffectation des dossiers traités pourrait être envisagée, par exemple entre la commission départementale des sites, perspectives et paysages et le C.S.R.P.N. quant aux aspects biodiversité à traiter dans les dossiers littoraux par exemple.

Des échanges pourraient être envisagés entre les échelles nationales, régionales, départementales, de même entre les instances d'un même échelon (communication succincte des ordres du jour et des principales conclusions par exemple).

d'infrastructures linéaires de transport de l'Etat.

